



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 25 avril à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI	à	M. VOGLIMACCI
Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. le maire
M. CIABRINI	à	M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 25 avril 2016

Délibération N°2016/124

L'attribution d'une subvention à l'association Cummerciu e Sviluppo in Ajaccio

M. le maire expose à l'assemblée :

La délibération du conseil municipal du 28 mars 2013 relative à la mise en œuvre d'un partenariat entre la ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du sud s'est concrétisée par la création d'une association et par le recrutement d'un manager centre ville. La mission de cette association est de renforcer l'attractivité commerciale du centre ville dans le cadre d'un projet urbain fédérant les acteurs publics et privés. Pour réaliser cette mission, un ensemble d'actions doit être mis en œuvre par le manager centre ville.

Ainsi, afin de donner à l'association les moyens de mener à bien son objet, une convention triennale de financement a été signée entre la ville d'Ajaccio et la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse du sud le 6 décembre 2013.

Cette convention est fixée pour une durée de trois années civiles et pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

En 2015, l'association a bénéficié d'une subvention annuelle de 30 000 euros.

Pour l'année 2016, le montant proposé est de 30 000 euros.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser l'attribution d'une subvention à l'association Cummerciu e Sviluppu in Aiacciu.
Les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Charles VOGLIMACCI, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2016 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 avril 2016 ;

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

L'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 euros à l'association Cummerciu e Sviluppu in Aiacciu pour l'année 2016.

AUTORISE

Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention du 6 décembre 2013 ;

DIT

Que les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2016.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160425-2016_124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2016

Publication : 29/04/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

